

SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



Commune de TAIARAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**- 6 DEC. 2019**

N° ..... / IDV  
N° ..... EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°91/2019/CTE

Date de convocation  
29/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de décembre à 17 heures.

Date d'affichage  
29/11/2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Date de séance  
03/12/2019

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X	
Procuration	04	LEHARTEL Moana, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Absents	15	PAEPETAATA Naura, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Votants	18	DUFOUR Robert, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Pour	18	ATANI Hérold, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint		X	TOTELE Sulia	X	
Délibération N° 91/2019/CTE  <i>Approuvant le projet d'avenant au Contrat de redynamisation des sites de défense</i>		RUA Claude, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		VIVISH Titaua	X	
		TEURU Séverine, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
		LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA	X			X	
		TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X			X	
		MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE		X			
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X			
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X			
		TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X			X	
		MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X			X	
		BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X			X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X			
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X			
		PAHEROO Marcellle, Conseillère municipale		X			
		NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X			
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET	X	
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X			
		MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	TETUANUI Eugène	X	
		FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X			
		HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X			
		TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X			X	
		TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X			
		FAUA Ariitea, Conseiller Municipal	X			X	
		TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X			
		TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X			
		METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X			X	

Formant la majorité des membres en exercice.



**RAPPORT DE PRESENTATION  
N° 91/2019/CTE**

**OBJET :** Approuvant le projet d'avenant au Contrat de redynamisation des sites de défense

La réforme des forces armées opérée en Polynésie française s'est traduite par la mise en place du contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD), signé à Papeete, le 22 février 2016, pour une durée de validité de quatre années.

Bâti sur la base de 4 axes stratégiques, le CRSD comprend 42 actions, parmi lesquelles, à ce jour, on en dénombre 5 comme étant achevées et 14 en cours.

Le montant des financements de l'Etat et de la Polynésie française engagés sur l'ensemble des opérations programmées, y compris celles décidées par le comité de pilotage réuni le 24 octobre 2019, s'élève à 428.824.217 de francs CFP et un taux d'engagement à hauteur de près de 36 % de leurs participations prévues audit contrat.

Les communes bénéficiaires de ce CRSD ont, dès 2016, toutes sollicité les enveloppes prévues pour leurs premières études, matérialisant ainsi le lancement effectif dudit contrat.

On constate cependant qu'au regard des enjeux de développement économique, urbanistique ou d'aménagement, de la complexité même de certains projets et des préalables, financiers et techniques, touchant notamment à la dépollution de certains des sites concernés, un délai important et légitime de réflexion, d'études préalables ou de mise en œuvre s'est trouvé être nécessaire. Par ailleurs, certaines communes ont dû adapter leurs capacités opérationnelles à la dimension des projets envisagés. Enfin, des échéances fixées au contrat pour obtenir la rétrocession effective de certains sites militaires ont été retardées. Aujourd'hui, les travaux sont, pour la plupart, prêts à démarrer.

Cet avenant, sollicité par le comité de pilotage, réuni le 24 octobre 2019, a donc pour finalité essentielle de prolonger le délai de validité du CRSD afin de conforter les efforts consentis par les communes ces dernières années et de garantir, au travers d'un renforcement du rythme et du niveau de consommation des enveloppes financières dédiées, une meilleure chance de concrétisation des projets élaborés.

**CONTENU DU PROJET D'AVENANT**

**Article 1er.- Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines dispositions du CRSD de la Polynésie française, sur les points suivants:

- La composition du comité de pilotage;
- L'allongement de deux ans de sa durée de validité;
- La redéfinition de certaines actions et / ou le redéploiement des moyens financiers disponibles entre certaines actions, pour répondre aux besoins et aux demandes exprimées par des communes.

La modification de la composition du comité de pilotage constitue une mesure de cohérence entre les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme du territoire et les projets d'envergure portés, dans ces domaines, dans le cadre du contrat. Ainsi, la liste des membres du comité de pilotage,

au titre de la Polynésie française, est élargie au ministre en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

L'allongement de la durée de validité du CRSD vise à faciliter l'aboutissement des projets de reconversion des anciens sites militaires et à tendre à gommer l'impact négatif, pour les territoires concernés, de la restructuration des forces de souveraineté.

La modification des fiches actions des communes de Papeete, de Pirae et de Faa'a permet d'actualiser les projets pour tenir compte des contraintes rencontrées dans leur mise en œuvre.

#### **Article 2.- Composition du comité de pilotage**

Au 6.1.1 du CRSD de la Polynésie française, au paragraphe intitulé «*Au titre de la Polynésie française*», il est ajouté un dernier alinéa ainsi rédigé :

« *Le Ministre en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ou son représentant.*».

#### **Article 3.- Durée du contrat**

Le 6.3 du CRSD de la Polynésie française est ainsi rédigé:

« *Le contrat vient à échéance le 21 février 2022* ».

#### **Article 4.- Calendrier prévisionnel de rétrocession des sites**

Le calendrier prévisionnel de cession des emprises militaires libérées constituant l'annexe 1 du contrat initial, est remplacé par la version actualisée jointe en annexe 2 du présent avenant.

#### **Article 5. – Tableau de financement prévisionnel par axe**

Le tableau de financement prévisionnel par axe constituant l'annexe 3 du contrat initial, est remplacé par la version actualisée jointe en annexe 3 du présent avenant.

#### **Article 6.- Fiches actions**

Les fiches actions intéressant les communes de Papeete, Pirae et Faa'a, constituant l'annexe2 du contrat initial sont remplacées par celles jointes en annexe 4 du présent avenant.

#### **Article 7.- Dispositions finales**

Les autres dispositions du CRSD de la Polynésie française, signé à Papeete le 22 février 2016, demeurent inchangées.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.

**- DELIBERATION N° 91/2019/CTE du 03/12/2019-****Projet de délibération autorisant le maire ou son représentant à signer le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française****- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
  - Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
  - Vu le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale publié le 17 juin 2008 ;
  - Vu l'article 39 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;
  - Vu la loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) – adoptée par l'assemblée de Polynésie française le 16 février 2016 ;
  - Vu le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016, notamment ses articles 6.3 et 6.6 portant respectivement sur la durée et la modification du contrat ;
  - Vu le compte rendu du comité de pilotage du 24 octobre 2019 approuvant le projet d'avenant n° 1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;
  - Vu le courrier État/Pays du 25 novembre 2019 adressé aux communes signataires du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;
  - Vu le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;
- Ouï les explications fournies par Monsieur le maire ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

**Article 2** : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française, et, le cas échéant, la version finale qui sera validée en février 2020 par le Premier Ministre.

**Article 3** : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le ..... 06 DEC. 2019 .....

**Projet de délibération autorisant le maire ou son représentant à signer le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française**

**Vu :**

La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale publié le 17 juin 2008 ;

L'article 39 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

La loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) – adoptée par l'assemblée de Polynésie française le 16 février 2016 ;

Le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016, notamment ses articles 6.3 et 6.6 portant respectivement sur la durée et la modification du contrat ;

Le compte rendu du comité de pilotage du 24 octobre 2019 approuvant le projet d'avenant n° 1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

Le courrier État/Pays du ..... adressé aux communes signataires du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

Le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

Le rapport de présentation (*alternative : « Oui les explications fournies par Monsieur XXXX YYYY, maire »*) ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le projet d'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

**Article 2** : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française, et, le cas échéant, la version finale qui sera validée en février 2020 par le Premier Ministre.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES  
DE DÉFENSE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AVENANT N°1**

## I. LES SIGNATAIRES

---

Le présent Contrat de Redynamisation du Site de Défense (C.R.S.D) de Polynésie française est conclu entre :

L'Etat, représenté par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française

La Polynésie française, représentée par le Président du Pays

La Commune de Arue, représentée par son Maire ou son représentant

La Commune de Faaa, représentée par son Maire ou son représentant

La Commune de Mahina, représentée par son Maire ou son représentant

La Commune de Papeete, représentée par son Maire ou son représentant

La Commune de Pirae, représentée par son Maire ou son représentant

La Commune de Taiarapu Est, représentée par son Maire ou son représentant

La délibération de la commune de FAA'A n° 560/2016 du 19 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

La délibération de la commune de MAHINA n° 002/2016 du 19 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

La délibération de la commune de PAPEETE n° 2016-05 du 20 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

La délibération de la commune de PIRAE n° 001/2016 du 14 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense et autorisant le septième adjoint au maire à le signer ;

La délibération de la commune de TAIARAPU EST n° 08/2016/CTE du 20 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

L'accord du Premier ministre du 11 février 2016 sur le projet de contrat de redynamisation des sites de défense initial ;

\*

Le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016, notamment ses articles 6.3 et 6.6 portant respectivement sur la durée et la modification du contrat.

Le compte rendu du comité de pilotage du 24 octobre 2019 approuvant le projet d'avenant n° 1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

L'arrêté n° xxxxxx / CM du ..... 2019 portant approbation par le conseil des ministres du projet d'avenant n° 1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

La délibération de la commune de ARUE n° ..... du ..... approuvant le projet d'avenant n°1 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer.

La délibération de la commune de FAA'A n° ..... du ..... approuvant le projet d'avenant n°1 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer.

La délibération de la commune de MAHINA n° ..... du ..... approuvant le projet d'avenant n°1 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer.

La délibération de la commune de PAPEETE n° ..... du ..... approuvant le projet d'avenant n°1 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer.

La délibération de la commune de PIRAE n° ..... du ..... approuvant le projet d'avenant n°1 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer.

### **III. L'AVENANT**

---

#### **ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La réforme des forces armées opérée en Polynésie française s'est traduite par la mise en place d'un contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD), signé à Papeete, le 22 février 2016, pour une durée de validité de quatre années.

Bâti sur la base de 4 axes stratégiques, le CRSD comprend 42 actions, parmi lesquelles, à ce jour, on en dénombre 5 comme étant achevées et 14 en cours.

Le montant des financements de l'Etat et de la Polynésie française engagés sur l'ensemble des opérations programmées, y compris celles décidées par le comité de pilotage réuni le 24 octobre 2019, s'élève à 428.824.217 de francs CFP soit 3.593.547 euros et un taux d'engagement à hauteur de près de 36 % de leurs participations prévues audit contrat.

L'état détaillé à cette date de l'exécution opérationnelle et financière des actions est joint en annexe 1.

Les communes bénéficiaires de ce CRSD ont, dès 2016, toutes sollicité les enveloppes prévues pour leurs premières études, matérialisant ainsi le lancement effectif dudit contrat.

On constate cependant qu'au regard des enjeux de développement économique, urbanistique ou d'aménagement, de la complexité même de certains projets et des préalables, financiers et techniques, touchant notamment à la dépollution de certains des sites concernés, un délai important et légitime de réflexion, d'études préalables ou de mise en œuvre s'est trouvé être nécessaire. Par ailleurs, certaines communes ont dû adapter leurs capacités opérationnelles à la dimension des projets envisagés. Enfin, des échéances fixées au contrat pour obtenir la rétrocession effective de certains sites militaires ont été retardées. Aujourd'hui, les travaux sont, pour la plupart, prêts à démarrer.

Cet avenant, sollicité par le comité de pilotage, réuni le 24 octobre 2019, a donc pour finalité essentielle de prolonger le délai de validité du CRSD afin de conforter les efforts consentis par les communes ces dernières années et de garantir, au travers d'un renforcement du rythme et du niveau de consommation des enveloppes financières dédiées, une meilleure chance de concrétisation des projets élaborés.

#### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **Article 1<sup>er</sup>. - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines dispositions du CRSD de la Polynésie française, sur les points suivants :

- La composition du comité de pilotage ;
- L'allongement de deux ans de sa durée de validité ;
- La redéfinition de certaines actions et / ou le redéploiement des moyens financiers disponibles entre certaines actions, pour répondre aux besoins et aux demandes exprimées par des communes.

La modification de la composition du comité de pilotage constitue une mesure de cohérence entre les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme du territoire et les projets d'envergure portés, dans ces domaines, dans le cadre du contrat. Ainsi, la liste des membres du

**IV. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT**

---

Fait à Papeete,  
Le .....

**Pour l'Etat**

**Pour la Polynésie française**

**Pour la commune de ARUE**

**Pour la commune de FAA'A**

**Pour la commune de MAHINA**

**Pour la commune de PIRAE**

**Pour la commune de PAPEETE**

**Pour la commune de TAIARAPU EST**

Annexe 1 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions

Annexe 3 : Tableau de financement prévisionnel par axe actualisé

Annexe 5 : Délibérations des conseils municipaux

### **ANNEXE 3 : TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PAR AXE**

Programmation des opérations constitutives du futur CRSD de Polynésie française

**Action 4.7 :** Action annulée fusionnée avec la 4.10

**Action 4.8 :** réalisation d'un équipement de loisirs (2020)

**Action 4.9 :** élaboration d'un « contrat de rade » (2019)

**Action 4.10 :** Etude de déconstruction des bâtiments, dépollution des sols, programmation, rédaction de concours

**Action 4.11 :** Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments **et aménagement** ou de réalisation d'un équipement sur les emprises libérées (y compris études techniques complémentaires nécessaires à la préparation des phases de travaux) (2020)

**Action 4.12 :** Action annulée et fusionnée avec la 4.11

**Action 4.13 :** étude d'aménagement d'un équipement (2019)

**Action 4.14 :** Action annulée et fusionnée avec la 4.11

**Plan de financement indicatif : action 4.1 : Montant total : 44 496€ HT + 13% TVA soit 50 280 € TTC**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	% HT
Mise en place d'une instance de pilotage de la requalification du secteur industrio portuaire		Réalisation en régie	44 496	100%
<b>TOTAL F.A 4.1</b>	<b>44 496</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 496</b>	<b>100%</b>
		<b>+ TVA (autofinancement)</b>	<b>5 784</b>	<b>13%</b>

**Plan de financement indicatif : action 4.2 : Montant total : 51 912€ HT + 13% TVA soit 58 661 € TTC**

Etude urbaine du secteur industrio portuaire		Etat CRSD (FEI) autofinancement	41 530 10 382	80% 20%
<b>TOTAL F.A 4.2</b>	<b>51 912</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 912</b>	<b>100%</b>
		<b>+ TVA (autofinancement)</b>	<b>6 749</b>	<b>13%</b>

**Plan de financement indicatif : action 4.3 : Montant total : 37 080€ HT + 13% TVA soit 41 900 € TTC**

Etude des activités économiques du secteur industrio portuaire (porteur de projet : commune de Papeete ou CCISM, à confirmer)		Etat CRSD (FEI) autofinancement	29 664 7 416	80% 20%
<b>TOTAL F.A 4.3</b>	<b>37 080</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 080</b>	<b>100%</b>
		<b>+ TVA (autofinancement)</b>	<b>4 820</b>	<b>13%</b>

**Plan de financement indicatif : action 4.4 : Montant total : 51 912€ HT + 13% TVA soit 58 661 € TTC  
(Modification du titre de l'action)**

Elaboration d'un plan d'aménagement des espaces publics		Etat CRSD (FEI) autofinancement	41 530 10 382	80% 20%
<b>TOTAL F.A 4.4</b>	<b>51 912</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 912</b>	<b>100%</b>
		<b>+ TVA (autofinancement)</b>	<b>6 749</b>	<b>13%</b>

**Plan de financement indicatif : action 4.5 : Montant total : 1 483 186€ HT + 13% TVA soit 1 676 000 € TTC**

## annexe 4

concours	public(s) ou privé (s)
Organisation du concours d'architecture	
Etude de déconstruction (Audit des bâtiments (potentiel réutilisable), prescriptions techniques	
Chiffrage des coûts des opérations de dépollution et de déconstruction.	
Etude de dépollution des sols (dont prescriptions techniques)	
Chiffrage des coûts des opérations de dépollution	
<b>TOTAL F.A 4.10</b>	<b>326 300</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>326 300</b>
	<b>+ TVA (autofinancement)</b>
	<b>42 419</b>
	<b>13%</b>
<b><i>Plan de financement indicatif : action 4.11 : Montant total : 1 409 327€ HT + 13% TVA soit 1 592 540€ TTC (fusion des anciennes fiches actions 4.11, 4.12 et 4.14)</i></b>	
Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments <b>et aménagement</b> ou de réalisation d'un équipement sur les emprises libérées (y compris études techniques complémentaires nécessaires à la préparation des phases de travaux)	Etat CRSD (FEI) 949 539 67,38%
	Etat CRSD (FRED) 88 991 6,31%
	Polynésie française 88 991 6,31%
	autofinancement 281 806 20%
<b>TOTAL F.A 4.11</b>	<b>1 409 327</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>1 409 327</b>
	<b>+ TVA (autofinancement)</b>
	<b>183 213</b>
	<b>13%</b>
<b><i>Plan de financement indicatif : action 4.12 : Montant total : 0€ HT + 13% TVA soit 0 € TTC annulée fusionnée avec l'action 4.11</i></b>	
	Etat CRSD (FEI) 0 0%
	autofinancement 0 0%
<b>TOTAL F.A 4.12</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>0</b>
	<b>+ TVA (autofinancement)</b>
	<b>0</b>
	<b>0%</b>
<b><i>Plan de financement indicatif : action 4. 13 : Montant total : 14 832€ HT + 13% TVA soit 16 760 € TTC</i></b>	
Etude d'aménagement d'un équipement sur l'emprise libérée	Etat CRSD (FRED) 5 933 40%
	Polynésie française 5 933 40%
	autofinancement 2 966 20%
<b>TOTAL F.A 4.13</b>	<b>14 832</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>14 832</b>
	<b>100%</b>

**Modification axe n°2, Projet 5 :**

*Modification du titre des actions 5.1 et 5.2, du contenu des phases actions, du montant total et des plans de financements.*

<b>AXE N°2 Projet n° 5</b>	<b>L'AMÉNAGEMENT URBAIN D'UN CENTRE VILLE SUR LA PLAINE DE TAAONE, COMMUNE DE PIRAE</b> <b>MONTANT TOTAL 5 420 527 € TTC (4 796 926 € HT)</b> <b>Soit 646 840 931 FCFP TTC (572 425 537 FCFP HT)</b>
<b><i>Diagnostic - Constat</i></b>	
<p>Compte tenu de l'opportunité de la libération d'emprises militaires sur le littoral, la ville de Pirae souhaite redonner de l'accessibilité à cet espace. Une partie est en effet occupée par le Ministère de la Défense sur plusieurs sites. La libération de terrains militaires constitue une opportunité pour ce projet, notamment en matière de développement économique et de cohésion sociale. La définition d'une offre immobilière résidentielle et d'activités compatible avec le projet. La situation en littoral de ce potentiel foncier permet de créer un nouveau modèle d'habitat, un nouveau quartier, un centre-ville</p>	
<b><i>Descriptif du projet</i></b>	
<p>La volonté de la ville de Pirae est de créer une identité urbaine par l'aménagement d'un centre-ville sur la plaine de Taaone, permettant d'améliorer l'attractivité de son territoire et de répondre aux besoins des habitants en matière de qualité de vie et d'accès à la mer</p> <p>A ce stade de la réflexion, ce projet s'étend sur un périmètre intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intégralité de l'emprise de l'EMIA (Comsup),</li> <li>• la zone d'ATH (Aoraï Tini Hau),</li> <li>• la zone du marché de Pirae et des parcelles attenantes</li> <li>• la zone du complexe sportif de Pirae (terrain de football et de volley ball)</li> </ul> <p>Les grands principes s'articulent autour de la création progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'activités économiques (bureaux, restaurants, commerces),</li> <li>• d'espaces de vie et de loisirs à proximité du littoral (de type espace public paysager),</li> <li>• de logements mixtes et aérés,</li> <li>• d'une desserte avec création d'une nouvelle trame viaire comprenant une voie structurante commerçante et des nouvelles voies secondaires, pouvant également intégrer le passage d'un TCSP et favorisant les modes doux</li> <li>• d'équipements publics multi usages intégrant une dimension environnementale</li> </ul> <p>L'annonce de la libération des 1,5 ha de l'EMIA permet d'envisager la réalisation progressive de ce centre-ville en y intégrant l'emprise du site Aorai Tinihau, aujourd'hui propriété de la commune. Cela en tenant compte du projet d'aménagement dans sa globalité</p>	
<b><i>Objectifs poursuivis et résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter la commune de Pirae d'un centre-ville à partir de l'emprise militaire libérée</li> <li>• Créer une identité urbaine, Encourager la cohésion sociale à échelle de la commune en créant des espaces publics de qualité et ouverts à tous</li> <li>• L'amélioration de l'attractivité de la commune et la dynamisation de son tissu économique</li> <li>• L'amélioration du cadre de vie pour la population locale.</li> <li>• Création d'emplois : environ 400</li> </ul>	
<b><i>Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'ouvrage : Commune de Pirae</li> <li>• Référents :</li> <li>• <i>Jean CHICOU, conseiller en charge de l'aménagement, <a href="mailto:jeanchicou@icloud.com">jeanchicou@icloud.com</a></i></li> <li>• <i>Moea SIMON, chef du service cadre de vie, <a href="mailto:m.simon@pirae.pf">m.simon@pirae.pf</a></i></li> </ul>	

<b><i>Plan de financement indicatif: action 5.2 : Montant total : 2 265 952 € HT + 13% TVA soit 2 560 526 € TTC</i></b>				
Consultation des entreprises travaux et engagement es marchés publics :  -AO travaux de désamiantage et de dépollution -AO travaux de déconstruction  Réalisation des Travaux :  -Concrétisation des travaux de désamiantage et dépollution -Concrétisation des travaux de déconstruction		<b>Etat CRSD (FEI)</b>  <b>Etat CRSD (FRED)</b>  <b>Polynésie française</b>  autofinancement	142 386  212 076  482 036  1 429 454	6,28%  9,36%  21,27%  63,09%
<b>TOTAL F.A 5.2</b>	2 265 952	<b>TOTAL</b>	2 265 952	100%
		+TVA (autofinancement)	294 574	13%
<b><i>Plan de financement indicatif : action 5.3 : Montant total : 889 912€ HT + 13% TVA soit 1 005 601 € TTC FINANCEMENT HORS CRSD</i></b>				
-Elaboration du plan d'aménagement des VRD du centre-ville  -Réalisation des travaux d'aménagement de VRD et d'accès		Autre(s) partenaire (s) privés	889 912	100%
<b>TOTAL F.A 5.3</b>	889 912	<b>TOTAL</b>	889 912	100%
		+TVA (autofinancement)	115 689	13%
<b><i>Plan de financement indicatif : action 5.4 : Montant total : 1 334 867€ HT + 13% TVA soit 1 508 400 € TTC (modification du numéro d'action (anciennement 5.5) FINANCEMENT HORS CRSD</i></b>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	% HT
Création d'espaces publics et récréatifs. Travaux de désamiantage, si nécessaire Travaux de démolition des structures dégradées existantes (marché de Pirae ou autre) Travaux de terrassement, Travaux d'aménagement des espaces publics.		Autre(s) partenaire (s) privés	1 334 867	100%
<b>TOTAL F.A 5.4</b>	1 334 867	<b>TOTAL</b>	1 334 867	100%
		+TVA (autofinancement)	173 533	13%
		<b>TOTAL F.A 5.1 à 5.4</b>	4 796 926	100 %
		<b>TOTAL TTC (incl.TVA)</b>	5 420 527	
<b><i>Evaluation (indicateurs)</i></b>				
- Crédit d'emplois : environ 400 - Respect des Délais				

Rédaction d'un cahier des charges par un AMO.		autofinancement	7416	100%
<b>TOTAL F.A 8.1</b>	7 416	<b>TOTAL</b>	7 416	100%
		+ TVA (autofinancement)	964	13%

**Plan de financement indicatif : action 8.2 : Montant total : 51 336€ HT + 13% TVA soit 58 010 € TTC**

Réalisation d'une étude de conception		Etat CRS (FRED) Polynésie française autofinancement	10 267 30 802 10 267	20% 60% 20%
<b>TOTAL F.A 8.2</b>	51 336	<b>TOTAL</b>	51 336	100%
		+ TVA (autofinancement)	6 674	13%

**Plan de financement indicatif : action 8.3 : Montant total : 602 057€ HT + 13% TVA soit 680 324€ TTC**

La réalisation de travaux de dépollution et de déconstruction du bâti  La réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement		Etat CRS (FRED) Polynésie française autofinancement	319 090 162 555 120 412	53% 27% 20%
<b>TOTAL F.A 8.3</b>	602 057	<b>TOTAL</b>	602 057	100%
		+ TVA (autofinancement)	78 267	13%

**Plan de financement indicatif : action 8.4 : Montant total : 1 198 340€ HT + 13% TVA soit 1 354 124€ TTC**

Réalisation des travaux de construction et maîtrise d'œuvre de réalisation du projet.  La réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement		Etat CRS (FRED) Etat CRS (FEI) Polynésie française autofinancement	506 479 5 933 274 404 411 524	42,26% 0,5 % 22,90% 34,34%
<b>TOTAL F.A 8. 4</b>	1 198 340	<b>TOTAL</b>	1 198 340	100%
		+ TVA (autofinancement)	155 784	13%
		<b>TOTAL FA 8.1 à 8.4</b>	1 859 149	100%
		<b>TOTAL TTC (incl. TVA)</b>	2 100 838	

#### Evaluation (indicateurs)

- Création d'emplois : environ 40
- Respect des délais
- Respect du plan de charges de gestion environnementale du site

N°	Commune	Intitulé du projet	Montant du projet (avant avenant)	Montant Total Engagé				Montant total Liquidé				Programmation	Action	Etat d'avancement	
				Part Etat (FCFP)	Part Etat (€)	Part PF (FCFP)	Part PF (€)	Part Etat (FCFP)	Part Etat (€)	Part PF (FCFP)	Part PF (€)				
				TOTAL	198 599 913	1 664 267	86 507 487	724 933	37 703 158	315 952	7 161 000	60 009			
1	ARUE	Réalisation d'une ZAE sur la commune de ARUE (action unique )	2 011 200 € HT Soit 212 400 000 F HT 240 000 000 F TTC	92 035 441	771 257	77 876 134	652 602	2 700 400	22 629	3 485 400	29 208	2 016	1.1 Etudes de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage	Site Cédé  Etat d'avancement : - phases études réalisées - SEM créée le 27 novembre 2018 - phase de travaux de dépollution, déplombage, désamiantage, aménagement des VRD programmée en 2019 - totalité des enveloppes du contrat engagée pour la commune de Arue	
													2019	1.2 Dépollution, déconstruction et aménagement	
2	FAAA	Marché de proximité sur la cité BOPP DUPONT (4 actions)	1 635 880 € HT Soit 195 200 000 F HT 220 600 000 F TTC	1 225 200	10 267	3 675 600	30 802	1 225 200	10 267	3 675 600	30 802	2016	8.2 Conception architecturale du marché municipal	Site Cédé  Etat d'avancement : - Projet initial : réalisation d'un marché de proximité qui a fait l'objet d'une étude de conception (action 8.2 : une partie de l'action est soldée). - Changement d'orientation de l'équipe municipale vers un projet de serre avec une surface de vente en lieu et place du marché de proximité (intention à confirmer et formaliser sur la base d'une demande étayée) - La commune a sollicité une modification de la fiche action pour garantir le maintien d'un engagement optimal du contrat sur les travaux de dépollution, de déconstruction et de premiers aménagements (vrd, vrp, réseaux ...)	
3	MAHINA	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur la commune de MAHINA (4 actions)	4 172 690 €HT Soit 497 934 000 F HT 562 665 871 F TTC	24 778 758	207 646	0	0	2 246 400	18 825	0	0	2016	2.1 Assistance de maîtrise d'œuvre	Site Cédé  Etat d'avancement : - marché d'assistance à maîtrise d'œuvre (Action 2.1) confié à EGIS ; suite à la qualification des besoins et la définition des orientation d'aménagement, une zone à vocation mixte a été proposée. - finalisation du programme et du schéma d'aménagement en cours - évaluation des coûts d'aménagement quasi achevée - prochaines étapes à enclencher : orientation juridique de la gestion du site et sélection des activités et exploitations gérées sur site	

6		Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao (5 actions)	1 164 301 €HT 138 900 000 F HT 157 000 000 F TTC	10 560 000	88 493	0	0	6 851 200	57 413	0	0	2016	3.1 Recensement des besoins	Site Cédé
												2016	3.2 Elaboration d'un schéma	
7	TAIARAPU EST	Études de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer (5 actions)	860 248 €HT Soit 102 654 867 F HT 116 000 000 F TTC	8 480 000	71 062	0	0	8 480 000	71 062	0	0	2016	6.1 Etude d'opportunité	Etat d'avancement :  - action 3.1 (Fort de Taravo) achevée  - action 3.2 Achevée (suite à donner en cours de validation par le conseil municipal)  - action 6.1 (Base ionosphérique) achevée ; changement d'orientation envisagé en raison du faible tirant d'eau et présence zone marécageuse peu compatible avec des activités nautiques
												2016	7.1 Etude d'opportunité	
												2017	7.2 Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	
8		Création d'une offre touristique sur l'ex-entreprise du centre d'instruction nautique de Tautira (5 actions)	578 442 € HT Soit 69 026 549 F HT 78 000 000 F TTC	7 787 611	65 260	4 247 788	35 596	2 929 558	24 550	0	0	2016	7.3 Conception de l'offre touristique sous forme d'avant-projet	- action 7.1 achevée  - action 7.2 est en cours de réalisation ; phase identification d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui établira le cahier des charges de consultation en cours  - action 7.3 à démarrer avant décembre 2019.
												2017		
												2017		